Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auberge de l'Ours à Ormont-Dessus La Commune et le Canton se mettent d'accord sur un projet d'aménagement

La Municipalité d'Ormont-Dessus et le Département des infrastructures ont trouvé un accord sur un projet d'aménagement de l'Auberge de l'Ours, proposé par l'architecte Gilles Bellman. La section des monuments historiques est prête à délivrer l'autorisa-tion cantonale et à accorder une subvention sur une part des frais d'étude. Une demande de crédit supplémentaire sera soumise au Conseil communal le 23 mars.

La proposition de l'architecte Gilles Bellmann présente de nombreux avantages : elle répond à la demande de la section des monuments historiques de sauvegarder les éléments historiques intéressants qui sont encore en place ; l'expression architecturale est de qualité et plaît à tous ; enfin, elle offre différents types de chambres (chambres à deux lits, pour familles, pour groupes, modulables entre la saison d'hiver et d'été). Cette diversité est bien adaptée aux besoins locaux d'hébergement.

La différence de coût entre ce projet et le crédit de 1,47 million de francs voté par le Conseil communal d'Ormont-Dessus est de l'ordre de 250'000 francs. Elle s'explique par le renchérissement de la construction 2000-2001 et par les honoraires supplémentaires de l'architecte pour l'élaboration du projet et la surveillance du chantier.

La section des monuments historiques est prête à accorder l'autorisation spéciale et à octroyer une subvention pour les honoraires de l'architecte.

S'agissant de la dénonciation, la décision de la suite à donner appartient au Préfet. Le moment venu, soit au plus tôt après la décision du Conseil communal, le Département des infrastructures lui transmettra les principaux éléments du dossier ainsi que l'accord intervenu avec la municipalité. Dès cet instant-là, la procédure de classement sera sans objet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mars 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 Mme Michèle Antipas, architecte à la section des monuments historiques, tél. 021 / 316 73 20 M. J.-F. Moillen syndic à Ormont-Dessus, tél. 024 / 492 31 40 M. Ph. Nicollie